



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Absorbant en vrac PIG Dri

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Absorbant en vrac PIG Dri

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Absorbant

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur New Pig BV.  
Hazeldonk 6489  
4836 LH Breda  
The Netherlands  
E: pigpost@newpig.com  
Web: www.newpig.co.uk  
T: +31 (0) 76 596 9250

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +31 ( 0) 76 596 9250  
Lundi - Vendredi 08:30 - 17:00h (NL)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

**Santé humaine** Attention! La manipulation du matériau génère de la poussière. L'inhalation fréquente de poussières sur une longue période augmente le risque de développement de maladies pulmonaires.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

##### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## Absorbant en vrac PIG Dri

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>Cellulose</b>	<b>50 - 100%</b>
Numéro CAS: 9004-34-6	Numéro CE: 232-674-9

<b>Classification</b>
Non Classé

<b>Kaolin</b>	<b>25 - &lt;50%</b>
Numéro CAS: 1332-58-7	Numéro CE: 310-194-1

<b>Classification</b>
Non Classé

<b>Carbonate de calcium</b>	<b>10 - &lt;25%</b>
Numéro CAS: 471-34-1	Numéro CE: 207-439-9

<b>Classification</b>
Non Classé

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Les commentaires réfèrent au produit dans son état inutilisé. Si le produit est utilisé: Lorsque nécessaire, veuillez-vous référer à la Fiche de données de sécurité du liquide absorbé.
<b>Inhalation</b>	Poudre pulvérulente. EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Rincer à l'eau.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Les poussières peuvent irriter le système respiratoire. L'inhalation fréquente de poussières sur une longue période augmente le risque de développement de maladies pulmonaires.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Des particules dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Si le produit est utilisé: Lorsque nécessaire, veuillez-vous référer à la Fiche de données de sécurité du liquide absorbé.
------------------------------------	---

## Absorbant en vrac PIG Dri

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant. Si le produit est utilisé: Lorsque nécessaire, veuillez-vous référer à la Fiche de données de sécurité du liquide absorbé.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Lorsque nécessaire, veuillez-vous référer à la Fiche de données de sécurité du liquide absorbé.

**Produits de combustion dangereux** Si le produit est inutilisé: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Eviter la formation et la dispersion de poussières.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter la dispersion des poussières ou des produits contaminés. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Si le produit est inutilisé: Collecter les poudres en utilisant un aspirateur à poussières avec un filtre à particules ou balayer avec précaution dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Si le produit est utilisé: Collecter le déversement avec un balai et une pelle, ou assimilé et réutiliser, si possible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Lorsque nécessaire, veuillez-vous référer à la Fiche de données de sécurité du liquide absorbé. Eviter la formation et la dispersion de poussières. Réduire les poussières dans l'air et prévenir leur dispersion en humidifiant avec de l'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Lorsque nécessaire, veuillez-vous référer à la Fiche de données de sécurité du liquide absorbé. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Employer le produit absorbant pour contenir et absorber la matière déversée. Collecter le déversement avec un balai et une pelle, ou assimilé et réutiliser, si possible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

## Absorbant en vrac PIG Dri

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans un endroit sec. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Protéger du rayonnement solaire.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **Cellulose**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>

##### **Kaolin**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>

##### **Carbonate de calcium**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Lors d'une utilisation en grande quantité, une extraction de ventilation locale peut être requise pour réduire l'exposition. Une ventilation mécanique ou une aspiration locale peut être nécessaire. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

**Protection des yeux/du visage** Aucune protection particulière des yeux nécessaire lors d'une utilisation normale. Si le produit est utilisé: Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lorsque nécessaire, veuillez-vous référer à la Fiche de données de sécurité du liquide absorbé. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains** Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Mesures d'hygiène** Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

**Protection respiratoire** Si de la poussière est générée: Porter un masque à poussières approprié. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m<sup>3</sup>.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne permettre aucune contamination de l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Granules.

**Couleur** Gris.

## Absorbant en vrac PIG Dri

<b>Odeur</b>	Agrume.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	0.42-0.56
<b>Densité apparente</b>	34 lbs/ft3
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	428°C
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non applicable.
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

### 9.2. Autres informations

**Volatilité** <1%

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Ne polymérisera pas.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

### 10.5. Matières incompatibles

## Absorbant en vrac PIG Dri

**Matières incompatibles** Acides. Oxydants. Réducteurs.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Pas considéré comme dangereux pour la santé selon la réglementation en vigueur. Le produit n'est pas considéré comme présentant un danger étant donné sa nature physique. Si le produit est utilisé: Lorsque nécessaire, veuillez-vous référer à la Fiche de données de sécurité du liquide absorbé.

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Absorbant en vrac PIG Dri

<b>Inhalation</b>	Les poussières peuvent irriter le système respiratoire. L'inhalation fréquente de poussières sur une longue période augmente le risque de développement de maladies pulmonaires.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Des particules dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Les commentaires réfèrent au produit dans son état inutilisé. Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Si le produit est utilisé: Lorsque nécessaire, veuillez-vous référer à la Fiche de données de sécurité du liquide absorbé.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** La toxicité aquatique est improbable.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit n'est pas bioaccumulable.

**Coefficient de partage** Non disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas considéré mobile.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Non pertinent.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Risque de/d': Obstruction

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Lorsque nécessaire, veuillez-vous référer à la Fiche de données de sécurité du liquide absorbé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

## Absorbant en vrac PIG Dri

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

#### Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

#### Information générale

Ce produit ne nécessite pas de Fiche de données de sécurité. Une Fiche de Données de Sécurité est fournie uniquement à titre indicatif.

#### Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Non classé

#### Date de révision

30/04/2019

#### Révision

3



## Absorbant en vrac PIG Dri

<b>Remplace la date</b>	28/10/2016
<b>Numéro de FDS</b>	3848
<b>Statut de la FDS</b>	EN_FR_SDS_S142.pdf

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.